



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 09 mai 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 03.05.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le trois mai deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Laurent BAYART - Eric THOMY - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT - Sylvie RISSE - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Monsieur Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

#### Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 12 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune le 12 mai 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **14. Subventions aux clubs sportifs**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 20

Conseillers  
absents : 7  
dont 6 avec procuration

Dans le cadre du budget primitif 2023, des crédits sont inscrits dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour leur fonctionnement.

Il s'agit par la présente d'attribuer les montants aux différents clubs, qui ont présenté les justificatifs nécessaires, selon le tableau ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Nombre de licenciés</b>	<b>Subvention</b>
Mundolsheim Badminton Club	80	<b>1 142,36 €</b>
Basket Club Mundolsheim	161	<b>1 171,00 €</b>
Club d'Echecs de Mundolsheim	180	<b>1 522,61 €</b>
AS Mundolsheim	343	<b>1 925,14 €</b>
UVMH Handball	124	<b>937,11 €</b>
Judo Club Mundolsheim	162	<b>1 683,31 €</b>
Pétanque Club Mundolsheim	134	<b>770,06 €</b>
Tennis Club Mundolsheim	171	<b>1 611,71 €</b>
Volley-Ball Club de Mundolsheim	108	<b>1 263,27 €</b>
Rando Cool	119	<b>348,43 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1582</b>	<b>12 375,00 €</b>

Dans le cadre du budget primitif 2023, un montant de 4 050,00 € est inscrit dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour les licences jeunes. Suite à la décision modificative n°1, ce montant a été augmenté pour atteindre 5 837 €.

Le versement des subventions « licences jeunes » est conditionné par la production de justificatifs permettant d'attester du nombre de licences.

Il s'agit par la présente d'attribuer les montants aux différents clubs, selon le tableau ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Nombre de licenciés</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Total</b>
Mundolsheim Badminton Club	28	7,62 €	<b>213,36 €</b>
Basket Club Mundolsheim	85	7,62 €	<b>647,70 €</b>
Club d'Echecs de Mundolsheim	117	7,62 €	<b>891,54 €</b>
AS Mundolsheim	217	7,62 €	<b>1 653,54 €</b>
UVMH Handball	65	7,62 €	<b>495,30 €</b>
Judo Club Mundolsheim	126	7,62 €	<b>960,12 €</b>
Tennis Club Mundolsheim	82	7,62 €	<b>624,84 €</b>
Volley-Ball Club de Mundolsheim	46	7,62 €	<b>350,52 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>5 836,92 €</b>

Conformément à la convention signée le 28 juin 2022 avec le Volley-Ball Club de Mundolsheim et le UVMH Handball pour l'achat d'un afficheur sportif au Gymnase, les montants attribués à ces deux clubs seront minorés de 1 156 €, ce qui ramène les montants à verser au titre de l'année 2023 à :

- 107,27 € au Volley Ball Club de Mundolsheim au titre de la subvention annuelle 2023, et 350,52 € au titre des licences jeunes
- 0 € au UVMH Handball au titre de la subvention annuelle 2023, et 276,41 € au titre des licences jeunes.

Ces subventions viennent en complément du soutien quotidien de la commune aux clubs sportifs, et aux associations de Mundolsheim, par la mise à disposition à titre gratuit de matériel, de salles, et de personnel technique.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de la commune à hauteur de 12 375,00 € répartis comme précisé dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'attribuer les subventions aux clubs sportifs de la commune pour les licences jeunes à hauteur de 5 836,92 € répartis comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Les versements au Volley-Ball Club de Mundolsheim et à l'UVMH Handball prendront en compte la minoration prévue par convention signée le 28 juin 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 26 Voix pour**

Mundolsheim, le 12 mai 2023

Le Maire,



Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI